

Commune
de
Varennes les Maçon

COMMUNE DE VARENNES-LES-MACON**APPROBATION DE L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par délibération en date du 13 mars 2020, le conseil municipal de Varennes-lès-Macon a approuvé le dossier de Plan Local d'Urbanisme après qu'il a été soumis à enquête publique du 14 octobre 2019 au 15 novembre 2019. A l'issue de cette enquête, le dossier a été en partie modifié pour tenir compte, pour partie, des avis des Personnes Publiques Associées, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Cette délibération est affichée en Mairie et sur le site internet de la commune.

A Varennes-lès-Mâcon, le 24 mars 2020

Le Maire
Guy MANTOUX

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Parution de cette annonce

Semaine 13 Jour 28/03/2020

EST BOURGOGNE MEDIA

LE JOURNAL DE SAONE & LOIRE

ANNONCES LEGALES

9, rue des Tonnelliers

71104 CHALON/SAONE CEDEX

Capital 6 528 000 € - RCS Dijon B 533 857 355

Mairie de VARENNES LES MACON 138 rue Cadot Laborier
71000 Varennes les Mâcon E-mail : mairie.varennes-les-macon@orange.fr
Tél : 03 85 34 70 60 Fax : 03 85 20 25 42

Commune
de
Varennes les Mâcon



M. le Directeur du Journal de Saône et Loire

Objet : Avis de publication de l'approbation de l'élaboration du plan local d'urbanisme
Commune de Varennes-les-Mâcon

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir insérer dans l'édition du journal à la rubrique annonces légales, l'avis ci-joint relatif à l'approbation de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU).

L'article R153-21 du code de l'urbanisme prévoit que la délibération d'approbation du PLU :

« est affiché pendant un mois au siège de l'établissement public de coopération intercommunale compétent et dans les mairies des communes membres concernées, ou en mairie.

Mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. »

Je vous serai obligé de bien vouloir m'adresser, un exemplaire du numéro du journal concerné accompagné de votre facture.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.
A Varennes-lès-Mâcon, le 24 mars 2020

Le Maire
GUY MANTOUX